

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Pournoy-la-Grasse le 7 mars 2022 à 20h00 pour une session ordinaire.

Présents :

Messieurs : PALMIERI Socrate - BEAUCOURT Fabian - BERNARD Didier - BERTOSSI Patrick - HERBIVO Yann - KLOTZ Norbert - WIERZBICKI Sébastien

Mesdames : HUMBERT Marie-Line - NOIROT Laure - ROY Aurélie

Absents excusés : NICOLAS-LORRAIN Brigitte (procuration faite à PALMIERI Socrate) – MOLINARO Mireille (procuration faite à BERTOSSI Patrick) – MEUX Eric (procuration faite à HERBIVO Yann) – RIMLINGER Florence (procuration faite à WIERZBICKI Sébastien)

1. Approbation du compte rendu du 17 janvier 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Après lecture faite par Monsieur BERTOSSI Patrick, 2ème adjoint dûment habilité, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021 détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 707 902,87 €

Recettes : 771 153,76 €

Résultat reporté d'excédent 2021 : 136 772,67 €

Soit un résultat excédentaire de 200 023,56 €

Section d'investissement :

Dépenses : 278 130,43 €

Recettes : 410 927,34 €

Résultat reporté déficitaire 2020 : 69 718, 83 €

Soit un résultat reporté excédentaire de 63 078,08 €

3. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Après lecture faite par Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2021 détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 707 902,87 €

Recettes : 771 153,76 €

Résultat reporté d'excédent 2021 : 136 772,67 €

Soit un résultat excédentaire de 200 023,56 €

Section d'investissement :

Dépenses : 278 130,43 €

Recettes : 410 927,34 €

Résultat reporté déficitaire 2020 : 69 718, 83 €

Soit un résultat reporté excédentaire de 63 078,08 €

4. Affectation du résultat 2021

Le compte administratif présentant un excédent de fonctionnement de 200 023,56 € les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat 2021 comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	63 250,89
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	136 772,67
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	200 023,56
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement)	-	
Excédent (excédent de financement)	+	63 078,08
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0.00
Excédent de financement	+	0.00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		0.00
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		0.00
(Au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		200 023,56
(Résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

En report, à nouveau, ligne 002, le surplus, soit 200 023,56 €.

5. Remboursement des frais des élus

L'article L2123-18 permet le remboursement des frais exposés par les élus à l'occasion de l'exercice d'un mandat spécial, dès lors que ces frais apparaissent nécessaires au bon accomplissement du mandat et qu'il peut en être porté justification.

Monsieur le Maire propose de fixer la limite des remboursements des frais exposés par les élus à 1000 euros par an.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

6. Désignation d'un référent défense

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de désigner un référent défense. Monsieur WIERZBICKI Sébastien se porte volontaire. Les membres du conseil municipal nomment Monsieur WIERZBICKI Sébastien référent défense à l'unanimité.

7. Indemnités perçues par les élus en 2021

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonctions perçues nettes (2021)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour...)	Avantages en nature
PALMIERI Socrate	16 269,84 €	0	0
NICOLAS-LORRAIN Brigitte	4 319,88 €	0	0
BERTOSSI Patrick	4 319,88 €	0	0
WIERZBICKI Sébastien	4 319,88 €	0	0

La séance est levée à 21h07.